



# Utiliser des échafaudages de pied

En référence à la recommandation R408

## Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

## Pré requis

Le stagiaire devra bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur

## Objectif

Etre capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

## Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
  - Signaler les situations dangereuses
  - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

## Méthodes pédagogiques

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

*Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

## Nombre de stagiaires :

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

## Durées

0,5 jour (soit 3,5 heures).

## Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

## Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 31/12/2017, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php>

